

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-163

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 31 mars 2023	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2023-163

Convention de partenariat entre le Réseau Paul Bert, le Centre d'Accueil d'Information et d'Orientation, l'Etat et Bordeaux Métropole - Année 2023 - Projet d'accueil et d'hébergement temporaire de personnes en difficultés dans des logements à vocation sociale appartenant au Réseau Paul Bert - Autorisation - Convention - Décision

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, au titre du développement de l'offre d'hébergement et d'habitats spécifiques, Bordeaux Métropole a soutenu en 2022 de manière exceptionnelle l'initiative de l'association Réseau Paul Bert visant une opération de réhabilitation de 7 logements adossés à leur siège et centre social dans l'hypercentre de Bordeaux. A vocation sociale, ces logements sont destinés à accueillir, via des contrats d'hébergements temporaires, des publics relevant du droit commun en difficultés d'accès au logement autonome. Aujourd'hui les travaux de réhabilitation sont achevés et l'accueil de publics peut débuter. Le présent rapport vise à préciser les modalités de partenariat entre les différents acteurs de ce projet, afin de faciliter l'orientation et l'accompagnement social de ces publics bénéficiaires de l'action.

Cadre d'intervention

La question de l'habitat social et solidaire constitue un sujet à part entière de la politique métropolitaine de l'habitat. La mise à l'abri et l'accompagnement social des publics vulnérables dans une logique de parcours résidentiel durable relève en priorité des compétences de l'État et du Département. Cependant, le développement d'offres nouvelles et innovantes et les évolutions législatives récentes [loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) notamment] impliquent désormais le concours d'autres institutions publiques plus particulièrement les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Par ses caractéristiques singulières, ce projet de logements à vocation sociale offre l'opportunité à la Métropole de soutenir un projet d'intérêt public local porté par un programme d'accompagnement social « vers et dans le logement durable » de publics vulnérables. A ce titre, ce projet s'inscrit en pleine cohérence avec les axes du Programme Local de l'Habitat métropolitain tant par sa dimension sociale que par son utilité sociale, conjuguant : accès, mixité sociale, équilibre territorial de l'offre locative sociale et insertion globale des publics ciblés.

Le projet d'accueil et d'hébergement temporaire sur les 7 logements

Le Réseau Paul Bert a porté sur 2021/2022 un projet de rénovation de 7 logements adossés à son siège et centre social, ayant pour finalité l'accueil de familles éloignées de l'accès au logement social classique sur le territoire de Bordeaux Métropole. Ces travaux de rénovation ont fait l'objet d'une subvention d'investissement accordée par Bordeaux Métropole par délibération 2022-185 du 25 Mars 2022.

Aujourd'hui, ces travaux sont achevés et l'accueil des publics est prévu dès février 2023. Cet accueil et cet accompagnement impliqueront plusieurs acteurs institutionnels et associatifs, qui ont décidé d'organiser les modalités de leur collaboration à travers la présente convention de partenariat réunissant ainsi :

- Le Réseau Paul Bert,
- Le Centre d'Accueil d'Orientation et d'Information (CAIO),
- L'Etat notamment la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS),
- Bordeaux Métropole, notamment la Direction de l'habitat.

Afin de réaliser ce projet, les signataires ici nommés s'accordent sur les grands principes suivants :

- Accueillir et héberger, au sein des 7 logements rénovés du Réseau Paul Bert, divers publics, dont des familles isolées et des jeunes de moins de 25 ans, orientés par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), dispositif animé sur la Gironde par l'association du CAIO, mandatée en ce sens par les services de l'Etat
- Favoriser l'accompagnement social et professionnel de ces publics par l'intervention de référents dédiés sur ce projet par le CAIO, en étroite collaboration avec les équipes en présence du Réseau Paul Bert
- Permettre aux publics accueillis, au-delà de l'hébergement temporaire, de bénéficier et de partager les espaces communs du Réseau Paul Bert, et le cas échéant, de favoriser leur participation aux projets collectifs ou à tout autre action développée sur site.

Ces modalités partenariales n'ont aucune incidence financière pour Bordeaux Métropole, l'accompagnement social des publics étant assuré via un financement de mesures « Allocation Temporaires d'Hébergement » (ALT) relevant de la compétence et des enveloppes dédiées des services de l'Etat.

Engagements, gouvernance et calendrier partenarial

Cette présente convention précise en son sein :

- les engagements réciproques de chaque partie prenante de l'action. A ce titre, les engagements consentis par Bordeaux Métropole consistent à accompagner techniquement ce projet, en favorisant son bon déroulement opérationnel et partenarial, et à participer aux différentes instances de travail mises en œuvre à cet effet.
- la gouvernance du projet : plusieurs instances de travail ont été arrêtées entre partenaires afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de ce projet et la coordination des actions. Bordeaux Métropole participera notamment aux comités techniques, qui auront lieu chaque trimestre, et aux comités de pilotage du projet, en présences des élus concernés, dont la fréquence sera semestrielle,
- enfin, la présente convention entrera en vigueur au jour de sa signature par l'ensemble des parties, et ce, pour une durée d'un an.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2 ;

VU la loi du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 ;

VU la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

VU la loi du 7 Août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) ;

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2022-185 en date du 25/03/2022 actant la subvention d'aide à l'investissement pour le Réseau Paul Bert visant un soutien à son projet de réhabilitation de 7 logements à vocation locative sociale ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole participe dans le cadre de sa politique d'habitat, au titre du soutien aux opérateurs publics et associatifs, au financement de projets développant des offres d'habitat spécifique et solidaire, portés par ceux-ci,

CONSIDERANT QUE la participation de Bordeaux Métropole à l'accompagnement technique du projet et aux instances de travail lui permettra de s'assurer du respect des conditions de la subvention octroyée en 2022 et de soutenir ce projet d'intérêt public local,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat annexée entre le Réseau Paul Bert, le Centre d'Accueil d'Information et d'Orientation, l'Etat et Bordeaux Métropole, pour la réalisation du Projet d'accueil et d'hébergement temporaire de personnes en difficultés dans des logements à vocation sociale appartenant au Réseau Paul Bert.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer cette convention de partenariat quadripartite entre les différentes parties prenantes de ce projet, ainsi que tout éventuel avenant à cette convention.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente décision.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à désigner les représentants de Bordeaux Métropole au sein des instances citées dans la convention par voie d'arrêté.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	le Conseiller délégué,
	Monsieur Stéphane PFEIFFER